

## 12.— Dette garantie de l'État (montant détenu par le public au 31 mars 1959)

Détail	Montant garanti autorisé	Montant détenu par le public au 31 mars 1959 <sup>1</sup>
	\$	\$
<b>Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts</b>		
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1966, £647,260/5/6.....	3,150,000	316,856
Canadian Northern Ontario, obligations 3½, éch. 1961, £7,350,000/0/0.....	35,770,000	2,069,805
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 3%, éch. 1962, £14,000,000/0/0.....	68,040,000	26,465,130
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1962, £733,561/12/10.....	3,570,000	—
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 4%, éch. 1962, £3,280,000/0/0.....	15,940,800	7,999,074
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1963.....	250,000,000	250,000,000
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966.....	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975.....	6,000,000	6,000,000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
	<b>1,077,470,800</b>	<b>987,850,865</b>
<b>Obligations ferroviaires garanties, intérêts seulement</b>		
Acquisition du Grand-Tronc		
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 5%, £4,270,375/0/0.....	20,782,492	51,190
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 4%, £24,624,455/0/0.....	119,839,014	5,054
	<b>140,621,506</b>	<b>56,244</b>
<b>Autres garanties</b>		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non mentionné	629,024,600
Prêts effectués par les établissements de crédit agréés en vertu des lois nationales sur l'habitation, antérieures à la loi de 1954.....	Non mentionné	Indéterminé
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement de maisons.....	10,000,000	4,980,094 <sup>2</sup>
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	4,000,000,000	2,054,319,234 <sup>2</sup>
Garanties aux propriétaires à l'égard des revenus provenant d'entreprises d'habitation à loyers modiques.....	Non mentionné	Indéterminé
Garanties en vertu de la Partie I de la loi d'assurance des crédits à l'exportation.....	100,000,000	52,117,971
Garanties en vertu de la Partie II de la loi d'assurance des crédits à l'exportation.....	12,750,000	2,550,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	58,952,089	33,119,791
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	Indéterminé	461,078
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies.....	Indéterminé	357,692
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	Indéterminé	99,062
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	150,000,000	91,589,369
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.....	Non mentionné	14,018,775

<sup>1</sup> Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; lorsqu'il y a lieu, les actions et obligations payables seulement en sterling ou en dollars américains sont converties d'après la base suivante: £1 = \$2.80 et \$1 É.-U. = \$1 canadien. En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ 15 millions en 1958. A ce montant correspondait une réserve de \$2,460,227. <sup>2</sup> Au 31 déc. 1958. <sup>3</sup> D'après les déclarations (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation) des prêteurs autorisés à l'égard de leur exercice financier terminé entre le 31 octobre et le 31 décembre 1958.

Un bref commentaire sur la dette nationale fédérale depuis 1914 est donné à la p. 1114 de l'Annuaire de 1954. Le tableau qui suit résume la situation de la dette (intérêts et chiffre de la dette) en 1950-1959. On trouvera dans les Comptes publics des détails sur la dette non échuë et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Financial Statistics of the Government of Canada* (n° de catalogue 68-210).